

Délibération N°10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 98 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant
Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fixant le
cadre du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des
services au public » ;

Vu l'instruction gouvernementale du 28 juillet 2023 relative à
la territorialisation de la feuille de route France Numérique Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Allier
approuvant un schéma des usages numériques 2023-2025 ;

Considérant que le projet de feuille de route « France
numérique ensemble – Allier Bourbonnais » est transmis, pour avis,
aux organes délibérants des établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant la nécessité d'accompagner l'ensemble des
habitants dans leurs usages numériques du quotidien, les collectivités
locales s'impliquent dans une politique active d'inclusion numérique.

La stratégie « France Numérique Ensemble – Allier
Bourbonnais » (FNE – Allier Bourbonnais) vise collectivement à
prendre à bras le corps la question de la maîtrise du numérique
comme sujet d'intérêt général, transversal et d'apprentissage tout au
long de la vie.

OBJET :

**FEUILLE DE ROUTE
DEPARTEMENTALE SUR
L'INCLUSION NUMERIQUE**

Elle réunit les acteurs publics et privés du bourbonnais souhaitant s'engager autour de cette ambition et d'objectifs communs portés conjointement.

Pour structurer ce réseau et définir ces principes, l'Etat et le Département se portent garant de piloter une gouvernance locale de l'inclusion numérique dont les collectivités et leurs groupements sont pleinement invités à participer.

La gouvernance s'articule autour de quatre ambitions que sont,

- Une volonté d'inscrire les actions dans une démarche globale de l'accompagnement numérique ne se réduisant pas à la seule question de l'accès aux droits.
- Une volonté de travailler en réseau pour fédérer, outiller, promouvoir les initiatives portées et mobiliser les ressources du territoire au service du développement local.
- Une volonté d'assurer un maillage cohérent des solutions, de proximité et auprès des territoires et publics les plus éloignés des services aux publics
- Une volonté de soutenir la filière de l'inclusion numérique bourbonnaises véritable pilier de la politique publique

Le plan d'action départemental FNE - Allier Bourbonnais 2024-2025 est élaboré dans ce cadre et co-construit avec les membres impliqués dans la démarche. Il en résulte 5 axes de travail que sont,

1- Renforcer et structurer l'offre d'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire

Poursuivre le maillage territorial en offre de médiation numérique.

2- Développer le réseau « médiation numérique Allier »

Homogénéiser la qualité de services rendu sur l'ensemble du territoire par des formations coordonnées.

3- Lever le frein à la maîtrise de la langue en matière d'accès au numérique

Répondre à l'enjeu premier de maîtrise de la langue pour les publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme.

4- Développer la filière bourbonnaise du reconditionnement

Favoriser l'accès à un équipement numérique reconditionné et/ou à une solution de réparation en circuit-court.

5- Rendre chacun acteur de sa santé par le numérique

Accompagner le déploiement des services numériques en santé dont « Mon espace santé ».

La démarche vise à officialiser le travail collaboratif mené sur le sujet de l'inclusion numérique dans l'Allier pour :

- 1- Partager les objectifs du plan d'action 2024-2025 visant l'amélioration de l'accessibilité aux usages numériques pour tous,
- 2- Décliner les actions correspondantes de façon concertées et aux besoins de chaque territoire et publics.

Le projet de feuille de route France Numérique Ensemble – Allier Bourbonnais a été transmis pour avis aux membres de l'assemblée communautaire en vue d'officialiser leur adhésion à la gouvernance « France numérique ensemble – Allier Bourbonnais ».

Une signature officielle du plan d'action avec l'ensemble des membres est pressentie pour le premier semestre 2025.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet de France Numérique Ensemble – Allier Bourbonnais ; un réseau sera ainsi structuré à l'échelle départementale, avec l'accompagnement de l'Etat et du Département qui se portent garant de piloter une gouvernance locale de l'inclusion numérique. La Communauté de Communes continuera de participer activement à ce réseau,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer officiellement le plan d'action en 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 20 DEC. 2024
Publié ou Notifié
le : 17 DEC. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"